

année 2017

Aide au développement des éditeurs 2017

La DRAC Auvergne-Rhône-Alpes apporte son soutien financier aux projets de développement et de modernisation des maisons d'édition : informatisation initiale ou renouvellement, création ou refonte du site internet, logiciels spécifiques au métier de l'édition et mise à niveau.

Modalités d'attribution et de versement

La subvention est attribuée par le Préfet de région sur proposition du Directeur régional des affaires culturelles.

Le montant de la subvention, plafonné à 5 000 €, ne peut excéder 50 % des dépenses subventionnables. Il est fixé par arrêté attributif de subvention.

La subvention est versée en une seule fois.

Dossier de demande de subvention

Le porteur de projet, selon son statut, doit obligatoirement remplir le dossier de demande de subvention, accessible via [le site de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes](#) composé des documents suivants :

- le formulaire administratif de demande de subvention CERFA n°12156-05 (pour les entreprises et associations - téléchargeable au bas de cet article)

À noter : les entreprises peuvent utiliser le cerfa "associations" (12156-05) et doivent remplacer le numéro RNA par le Kbis (page 2).

- une présentation détaillée et argumentée du projet
- les devis relatifs aux opérations envisagées et sur lesquelles porte la demande
- tout document complémentaire utile à l'instruction de la demande.

La demande est à déposer directement auprès de la Drac Auvergne-Rhône-Alpes, auprès du conseiller Livre et Lecture de votre département :

[Organigramme de la Drac Auvergne-Rhône-Alpes accessible en ligne sur ce lien.](#)

Précisions

La demande est conditionnée par :

- la qualité et à la diffusion du catalogue ;
- la viabilité du projet ;
- la cohérence et la qualité d'ensemble du projet.

Porteurs éligibles

- Entreprise
- Association

Contacts utiles

- Priscille Legros, chargée de mission Numérique - Arald : p.legros@arald.org
- Narges Temimi, chargée de mission Économie du livre - Arald : n.temimi@arald.org

Dernière édition : 3 avr. 2025 à 12:20

<https://auvergnherhonealpes-livre-lecture.org/articles/aide-au-developpement-des-editeurs-2017>